

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	55	59

**DATE DE LA CONVOCATION**

05/12/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

**18 DEC. 2023**

**DEPOT EN PREFECTURE**

**18 DEC. 2023**

**Ouverture anticipée de crédits  
d'investissement pour l'année 2024**

**SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, Mme Maryse CASBAS, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(es)** : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Claude BONNIN

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M.André DUCARNE, M.Stéphane LATOUCHE, M.Freddy DOLPHIN, M.Patrick PIANA

**Délibération n°87-2023**

**Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'année 2024**

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que le président de l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement (hors autorisation d'engagement) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril (30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants), ou jusqu'à l'adoption du budget, le président de l'exécutif de l'entité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), sous réserve de l'autorisation de l'entité précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 s'élève à 2 781 500,00 €.

Conformément aux textes applicables, il est possible pour la communauté de communes du pays de Mormal de faire application de cet article à hauteur maximale de 695 375,00 €, soit 25% de 2 781 500,00 €.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

NATURE	LIBELLE	Crédits
202	Frais réalisation documents urbanisme	15 000,00 €
2031	Frais d'études	16 250,00 €
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	87 500,00 €
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	12 500,00 €
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 500,00 €
2051	Concessions, droits similaires	5 750,00 €
2111	Terrains nus	5 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	270 000,00 €
21351	Bâtiments publics	130 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	1 250,00 €
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 500,00 €
21838	Autre matériel informatique	15 125,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7 000,00 €
2313	Constructions	102 500,00 €
<b>Total</b>		<b>695 375,00 €</b>

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

**Décide :**

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Fait et délibéré le 13 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **18 DEC. 2023**
- De la publication le **18 DEC. 2023**

Le président  
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire  
David BEAUMONT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20231213-87\_2023DEL-DE